

Monsieur le président,

Les salarié-es du secteur public comme du privé, les retraité-es ainsi que les jeunes partagent toutes et tous une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie : Il faut augmenter les salaires, les pensions, les allocations et les bourses étudiantes.

Les chiffres de la pauvreté fin 2019 sont à cet égard éloquentes :

- 4,30 millions de personnes sont allocataires de l'un des minimas sociaux, un chiffre en augmentation de +1,2 % depuis fin 2018. En incluant les conjoints et les personnes à charge, 6,9 millions de personnes sont couvertes par les minimas sociaux fin 2019, soit 10 % de la population.
- 6,54 millions de foyers bénéficient d'une aide au logement,
- 4,50 millions de la prime d'activité,
- 6,77 millions d'une prestation familiale,
- 6,91 millions de personnes de la complémentaire santé solidaire.

La politique économique et sociale menée pendant le quinquennat d'Emmanuel Macron guidée par une prétendue théorie du ruissellement n'a fait que renforcer les inégalités économiques et sociales. Celle-ci a consisté, sur le plan fiscal, à diminuer systématiquement l'imposition des plus fortuné-es et des plus grandes entreprises et à affaiblir la fonction redistributive de l'impôt pourtant à même de réduire, au moins en partie, les inégalités de revenus. Sur le plan social, elle a accentué le démantèlement des services publics, fragilisé le financement de la protection sociale et globalement réduit les prestations qui bénéficient aux plus modestes.

Du point de vue économique et social, la formule du « en même temps » est donc, pour l'essentiel, une mystification.

La politique menée a été exclusivement tournée vers les plus riches et pour les plus riches au détriment du reste de la population et de la cohésion sociale.

Cette politique n'est pas nécessairement illégitime, mais encore faut-il l'afficher comme telle.

Elle s'inscrit en revanche à rebours des valeurs de notre organisation syndicale, parce que profondément injuste sur le plan fiscal et social.

En 2017, le discours du candidat Macron pouvait encore entretenir une certaine ambiguïté quant à son orientation.

En 2022, les défenseurs du service public, celles et ceux qui aspirent à une société moins inégalitaire et plus solidaire, sont cette fois-ci prévenu-es.

Compte tenu du contexte économique, social, sanitaire et environnemental, des mesures salariales en faveur d'une meilleure rémunération du travail sont devenues urgentes d'autant plus que le bilan fiscal et social du quinquennat démontre à quel point les injustices fiscales et sociales se sont aggravées au fil des années.

Par ailleurs et comme tous les salarié-es, les agent-es des finances publiques subissent également l'inflation avec des salaires qui sont déjà en deçà de ce qu'ils devraient être. Les fins de mois de plus en plus difficiles concernent de trop nombreux collègues car leur salaire n'augmente plus ou si peu que cela ne couvre pas les hausses des prix.

Même si la promesse est faite (même si elle n'engage que celles et ceux qui y croient !) d'une hausse du point d'indice avant l'été. Encore faut-il que E. Macron soit réélu en mai et qu'il obtienne une majorité au Parlement ! L'annonce est pour le moins floue car non chiffrée ; cette augmentation, si elle a bien lieu, doit être substantielle, car le point est gelé depuis plus d'une dizaine d'années !

Depuis des années, les agentes et agents de la DGFIP subissent les suppressions d'emplois, les restructurations incessantes et la dégradation des conditions de travail qui conduisent les personnels à devoir s'adapter en permanence à leur environnement de travail.

Aussi sans attendre cette hypothétique mesure, la technicité reconnue des agent·es des finances publiques doit se traduire par du plus sur la fiche de paye et le titre de pension. Si la DGFIP ne peut agir sur le point d'indice elle peut augmenter les rémunérations en dégelant le régime indemnitaire (ACF, IMT). Pour cela elle dispose de marges de manœuvre financières !

En juin prochain, la Direction Générale a décidé d'ouvrir des négociations sur le volet indemnitaire. Et Solidaires finances publiques revendique d'ores et déjà :

- L'attribution de 20 points de l'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF) par an à l'ensemble des personnels.
- La revalorisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT) à 200 € mensuels avec l'application du taux « normal » de pension civile, soit une majoration de 90 € par mois environ.
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite.

L'autre caractéristique du quinquennat aura été l'accélération du démantèlement du service public à la Française consistant à supprimer systématiquement les implantations des services, à réduire les effectifs et à diminuer les budgets qui y sont consacrés.

Qualifiée de nouveau réseau de proximité (NRP) en ce qui concerne la Direction Générale des Finances Publiques, cette transformation sans précédent de l'implantation territoriale des services s'est déclinée autour de 3 axes principaux :

- L'accélération du passage à l'administration numérique.
- La transformation du réseau par regroupement des services, élargissement des périmètres de compétence géographique des services et leur relocalisation,
- La mise en place d'un réseau de proximité de substitution dont l'organisation est confiée aux collectivités locales ou externalisée vers le secteur privé.

Une nouvelle organisation des services qui a fait l'objet de nombreuses critiques de la part des élu·e·s de Solidaires finances publiques 35 depuis son annonce en 2019 et suscité de nombreuses alertes sur les conséquences de cette restructuration pour la qualité du service rendu à l'ensemble des usagers et pour la qualité des conditions de travail des agent·e·s.

Mais cette entreprise de destruction ne s'arrête pas qu'au seul NRP, puisque la DgfiP, s'en attendre que sa mise en œuvre soit achevée, s'est engagée en même temps dans un vaste programme de délocalisation de services (la démetropolisation) et dans le déploiement tous azimuts de projets de restructurations pour se conformer au dogme des suppressions d'emplois et son obsession de la diminution des coûts.

Sans même évoquer les conséquences de la loi de transformation de la fonction publique et l'examen des différents bilans qui s'y rattache (contractualisation, rupture conventionnelle, fusion des instances...), il n'y a pas un CTL sans qu'une réorganisation ou projet de réorganisation ne soit présenté aux élu·es du personnel. Qu'il s'agisse de l'expérimentation de partenariats privés avec le pôle de gestion des patrimoines privés, de la mise en place de l'accès des notaires au fichier immobilier, de la fusion de secteurs dans les SIP, de la généralisation du télétravail jusqu'à l'examen aujourd'hui même de la création des 2 centres de gestion financière, de la création du service départemental de publicité foncière et de la réforme de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables, ce mouvement semble inarrêtable !

La réforme est devenue une fin en soi ! Alors que prévalait encore il y a quelque année l'image de la stabilité, voire de l'immobilisme administratif, la démagogie politique a fait du changement la nouvelle obsession.

Qu'importe si la réforme précédente n'a pas eu le temps de produire des effets ou n'a pas été évaluée. Toute réforme est bonne en soi et ce qui hier était présenté comme une organisation aboutie est le lendemain voué aux gémonies par les mêmes qui l'avait imposé.